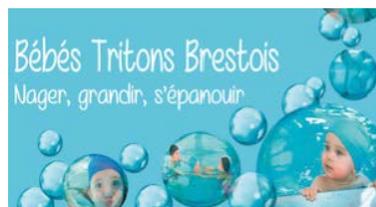


Les Bébés Tritons Brestois
31, rue du Commandant Drogou
29200 Brest
06.74.82.04.29
bebes.tritons@gmail.com
www.bbtb.fr



Règlement intérieur

Objectifs et statuts de l'association

Créée en 1978, l'association les « Bébés Tritons Brestois » a pour fondement la pratique d'une activité aquatique FAMILIALE qui repose sur le lien parent / enfant, de l'enfant en attente (la grossesse) à l'enfant en développement (du bébé à 12 ans) avec une constante « le parent est l'animateur de l'enfant »

La spécificité de cette association est de faire découvrir l'eau autrement, ce n'est pas un cours, ce n'est pas un parc de loisirs, et il n'y a pas de matériel qui entrave la liberté de mouvement, le parent étant la bouée de son enfant. Elle est assimilée à une association sportive.

Affiliée à une fédération omnisports, la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), l'association est agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et Sport.

C'est une association de type loi 1901 à but non lucratif, elle repose sur des bénévoles qui assurent le présent et le devenir de l'association. Les frais d'inscription correspondent aux frais de fonctionnement et au coût de l'activité. Elle est gérée par un conseil d'administration, élu chaque année lors de l'Assemblée Générale. C'est le temps fort de la vie associative, vous y serez invité chaque année pour vous présenter le bilan de l'année écoulée et on recueillera vos idées et on se projettera ensemble sur l'année à venir.

Le Conseil d'administration (CA)

Le CA est composé de parents adhérents bénévoles. Il se réunit une fois par mois pendant la période scolaire. Tout membre de l'association peut participer à ses réunions. Lors de la réunion qui suit l'assemblée générale ordinaire, sont élus le/la président(e), le/la secrétaire et le/la trésorier(e).

C'est au cours de ces réunions que la vie associative est organisée, y sont abordés tous les sujets inhérents au bon fonctionnement de l'association, à la trésorerie, toutes demandes des adhérents et à la gestion des salariés.

Inscriptions

Le nombre d'inscrits par séance est limité. Le nombre maximal dépend des sections :

- Aquagym pour femmes enceintes : limité à 12 futures mamans
- Enfants de 0 à 6 ans : 15 familles
- Enfants de 6 à 9 ans : 15 enfants
- Séances Mini-Baleines : 30 participants

Les inscriptions se prennent :

- lors des réunions d'inscriptions en juin et septembre au local des BBTB
- tout au long de l'année lors des permanences assurées le vendredi en période scolaire ou par contact téléphonique et mail.

- Pour les inscriptions des familles, les pièces suivantes sont impératives :
 - une fiche d'inscription remplie et signée par famille
 - un certificat médical par enfant
 - la photocopie des vaccins de chaque enfant (minimum 2 injections DT Polio)
 - le montant de l'adhésion
 - une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.
- Pour les inscriptions aux « Mini-Baleines » :
 - le montant de l'adhésion
 - un certificat médical d'aptitude à la pratique de la plongée sous-marine en scaphandre autonome à l'air comprimé, délivré par la médecine du sport. À cause de délais importants, ce certificat devra être remis dans le courant du premier trimestre de la saison. Pensez à prendre rendez-vous le plus tôt possible : Médecine du sport : 02.98.33.53.40
 - une autorisation parentale remplie ultérieurement au cours des premières séances
 - une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.
- Pour les inscriptions à l'aquagym, les pièces suivantes sont impératives :
 - une fiche d'inscription remplie et signée
 - un certificat médical du gynécologue ou du médecin traitant
 - le montant de l'adhésion
 - une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.

Aucune réservation ne sera effectuée sans l'ensemble de ces documents.

Les inscriptions sont annuelles pour une séance par semaine hors vacances scolaires selon des horaires précis qu'il faut respecter. Tout changement de créneau en cours d'année est à demander auprès du CA et des maîtres-nageurs.

Le montant de l'adhésion pour l'année est défini par délibération du CA à la fin de l'année scolaire précédente.

L'inscription famille inclut l'adhésion, la licence prise auprès de la FSGT pour les enfants et deux adultes, les frais administratifs de gestion de l'association, et le coût de l'activité.

L'inscription aquagym inclut la licence prise auprès de la FSGT, les frais administratifs de gestion de l'association et le coût de l'activité.

Les inscriptions en cours d'année sont possibles dans la limite des places disponibles, par téléphone, par mail, aux permanences assurées par l'association pour avoir les renseignements et les documents. Dans ce cas, le montant de l'adhésion est calculé au prorata des trimestres, tout trimestre commencé étant dû ainsi que le montant de la licence annuelle et des frais administratifs.

Le montant de l'adhésion peut être fait par chèque bancaire, en espèce ou par chèques vacances.

L'association ne saurait être tenue responsable des séances pouvant être annulées pour des raisons indépendantes de sa volonté (compétitions sportives, accident en piscine (régurgitations, selles)). Les annulations ne peuvent donc ouvrir droit à remboursement, ni à aucune séance de rattrapage sur d'autres créneaux piscine.

Remboursement

En cas d'incapacité physique à la poursuite des activités, une demande de remboursement pourra être présentée auprès du CA. Toute demande devra être accompagnée d'un certificat médical. Elles seront toutes étudiées par le CA. Tout trimestre commencé est dû (la date du certificat médical faisant foi). La licence ne peut faire l'objet d'un remboursement.

Communication

Toutes les informations importantes relatives à la vie de l'association (séances annulées, manifestations, ...) seront communiquées par mail et par SMS. Il est important de nous communiquer lors de votre inscription une adresse mail que vous consultez régulièrement. Dans le cas contraire nous ne pourrions être tenus pour responsables des informations dont vous n'auriez pas eu connaissances.

Section Aquagym femmes enceintes

La section « aquagym femmes enceintes » est proposée aux femmes enceintes à partir de 3 mois de grossesse. Ce sont des séances d'aquagym adaptée permettant de garder une activité physique pendant la grossesse. Ces séances ne sont pas des séances de préparations à l'accouchement. Elles sont encadrées par un maître nageur salarié. La durée d'une séance est de 45 minutes à 1 heure selon les créneaux, à la piscine Ferdinand Buisson.

Section de 0 à 6 ans – les « Bébés Tritons »

La section accueille les enfants dès le second rappel DTPolio et jusqu'à leurs 6 ans. La présence d'un parent par enfant est obligatoire.

Les parents et les enfants découvrent le milieu aquatique ensemble. Plaisir et bien-être dans l'eau, écoute de l'enfant, permettent l'apprentissage de l'autonomie dans l'eau. Les séances des Bébés Tritons sont surtout l'occasion pour les parents et leurs enfants de partager des moments de douceur et d'intensifier leur complicité. **L'objectif est l'évolution du bébé dans l'eau vers l'enfant nageur.**

Cette section est divisée en 2 groupes : le groupe 0 à 2 ans (la durée de la séance est de 30 minutes) et le groupe 2 à 6 ans (la durée minimale de la séance est de 40 minutes). Cette séparation permet aux bébés de vivre leur découverte de l'eau d'une façon plus adaptée à leur âge au cours de séance plus calme.

Un troisième groupe famille existe permettant aux familles d'enfants d'âges différents de participer ensemble à l'activité.

Tous les groupes sont encadrés par des maîtres nageurs diplômés, cependant chaque enfant reste sous la responsabilité de son parent.

Section de 6-9 ans – les « Mini-Dauphins »

La section des 6-9 ans accueille en priorité les enfants issus de la section des moins de 6 ans des « Bébés Tritons ». La section est encadrée par un maître nageur salarié, assisté par les parents dont la présence dans l'eau est obligatoire. **L'objectif principal est l'apprentissage de la nage.** La durée minimale de la séance est de 50 minutes, à la piscine Foch.

Les enfants effectuent l'activité sous la responsabilité de leurs parents. Lorsque la piscine a plusieurs bassins, les parents s'assurent que leurs enfants restent dans le bassin défini par le maître-nageur.

Sections Mini-baleines (à partir de 9 ans)

La section accueille des enfants à partir de 9 ans. Les séances durent 1h à la piscine de Kerhallet et Foch. Les enfants et les parents découvrent la plongée sous-marine ensemble. La section est encadrée par des membres

bénévoles de l'association ayant reçu une formation appropriée. **L'objectif principal est l'apprentissage de la plongée.**

Les enfants effectuent l'activité sous la responsabilité de leur parent.

Règles à respecter en piscine

- La douche savonnée avant de rentrer dans la piscine est obligatoire pour tous les participants (enfants et parents).
- Le port du bonnet est obligatoire pour tous à partir de 2 ans et avant si nécessaire.
- Le port des chaussures est interdit autour du bassin (ainsi que les claquettes spéciales piscine).
- Les piscines qui nous accueillent sont des piscines municipales, les vestiaires y sont collectifs et mixtes.
- Des tapis de change sont à votre disposition sur le bord du bassin
- Les couches « spéciales baignades » sont interdites (question d'hygiène et de sécurité).
- Pas de récipients en verre dans les vestiaires et autour de la piscine
- Les vestiaires ne sont pas surveillés
- Après votre séance de piscine, il faut libérer rapidement les vestiaires (la convention avec la ville nous impose un délai de 20 minutes maximum entre la sortie du bassin et la sortie de la piscine).
- La collation pour les grands enfants doit être prise à la sortie de la piscine.

Matériel

L'association met à disposition des membres du matériel pédagogique et ludique ainsi qu'une trousse à pharmacie. Ce matériel est rangé dans un placard à la piscine Ferdinand Buisson. En début de séance, les membres sont invités à aider l'animateur(trice) à mettre en place le matériel ainsi qu'à le ranger en fin de créneaux horaires.

Autres activités

D'autres activités sont régulièrement organisées :

- Des séances de formation pour les adhérents
- La participation à des activités organisées par les BBTB
- Des sorties plongées en milieu naturel pour les Mini-Baleines

Le bon fonctionnement de l'association est conditionné à l'adhésion à ce règlement intérieur, et c'est dans l'intérêt commun que chacun s'engage à le respecter.

Deux exemplaires du règlement intérieur sont remis à chaque famille lors de l'adhésion, un pour la famille, le deuxième à signer lors de l'inscription et à remettre au BBTB.

Un livret bleu est également remis à chaque famille, ce livret explique rapidement le principe de l'association, sa façon d'aborder les cours en piscine et le développement de l'enfant dans le milieu aquatique en fonction de son âge (à titre indicatif).

Date, Noms et Signature du/des parents :